

mois, et les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1957, le total des dépôts atteignait \$80,500,000, et le nombre de déposants, environ 96,000. La province compte 21 succursales en activité.

*Alberta.*—Dans cette province, 50 succursales de la Trésorerie acceptent des dépôts d'épargne, dépôts qui s'élevaient, le 31 mars 1957, au total de \$23,398,702 payables sur demande et portant intérêt à 2 p. 100 par année.

La Trésorerie provinciale a émis des certificats à vue portant intérêt à 1½ p. 100 ou des certificats à terme pour un, deux, trois, quatre ou cinq ans, en coupures de \$25 ou plus, portant intérêt à 2 p. 100 pour un ou deux ans, à 2¼ p. 100 pour trois ou quatre ans et à 2½ p. 100 pour cinq ans. Le montant global des certificats d'épargne s'établissait le 31 mars 1957 à \$8,030, dont \$5,680 en certificats à vue et \$2,350 en certificats à terme. Les dépôts du public pour l'achat de ces certificats ont cessé depuis avril 1951.

**Banques d'épargne du Québec.**—La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant maintenant en vertu d'une charte accordée en 1871, disposait, le 31 mars 1957, d'un capital versé et d'une réserve d'un montant global de \$8,500,000, de dépôts d'épargne de \$219,764,429 et d'un passif global de \$229,030,219. L'actif global s'élevait à \$229,030,219 dont plus de 153 millions en obligations fédérales, provinciales et municipales. La Banque d'Économie de Québec, fondée en 1848 (sous le nom de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec) sous les auspices de la Société Saint-Vincent-de-Paul, légalement constituée en corporation par une loi de l'Assemblée législative canadienne en 1855 et pourvue d'une charte fédérale en vertu du chapitre 7, 34 Victoria, déclarait, le 31 mars 1957, des dépôts d'épargne de \$35,235,882 et un capital versé et une réserve d'un montant global de 3 millions. Le passif, de même que l'actif, s'élevait à \$43,410,151.

Le tableau qui suit montre le total des dépôts d'épargne de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et de la Banque d'Économie de Québec pour les années se terminant le 31 mars 1948–1957. Les chiffres remontant à 1868 figurent dans les *Annuaire*s antérieurs.

<u>Année</u>	<u>Dépôts</u>	<u>Année</u>	<u>Dépôts</u>
	\$		\$
1948.....	170,103,786	1953.....	214,122,001
1949.....	184,250,615	1954.....	219,372,081
1950.....	192,567,275	1955.....	237,816,198
1951.....	193,982,871	1956.....	256,526,482
1952.....	200,342,385	1957.....	255,000,311

**Coopératives de crédit\*.**—Durant la dernière décennie, les coopératives de crédit sont devenues l'une des importantes institutions d'épargne et de prêts; un Canadien sur huit les fréquente. C'est un mouvement coopératif par lequel les petites épargnes de près de 2 millions de gens ont accumulé un actif de 768 millions, soit une moyenne de \$400 par membre. Les coopératives ont à peu près doublé durant l'après-guerre et leurs membres ont presque triplé. Le Québec et l'Ontario revendiquent la majorité des membres. Dans la première province, l'actif consiste surtout en dépôts, tandis que dans la seconde, il consiste surtout en parts.

Les prêts, consentis aux membres à des fins de prévoyance ou de production, sont puisés dans les épargnes collectives des membres et sont garantis surtout par des billets personnels. En 1956, les prêts atteignaient 319 millions.

En 1956, 27 coopératives centrales recevaient les dépôts des syndicats locaux et leur accordaient des prêts. Ces centrales sont constituées en sociétés conformément aux lois provinciales afin de faciliter un flot d'argent aux coopératives qui ne peuvent satisfaire aux demandes locales de prêts.

Une société canadienne des coopératives de crédit fait fonction de centrale nationale.

\* Rédigé à la Division de l'économie, service des marchés, ministère de l'Agriculture, Ottawa.